REGLEMENT DU
FOOTBALL D'ANIMATION

CATEGORIES CONCERNEES :
- U 13 : ouverts aux licenciés U 13, U 12 ainsi qu'aux licenciés U 11 à la condition d'y être autorisés médicalement dans la limite de trois licenciés inscrits sur la feuille de match.

Il est néanmoins prévu un règlement spécifique pour cette catégorie, disponible sur le site du District Grand Vaucluse et détaillant l'organisant des championnats pour cette dernière.
Il convient donc d'appliquer ce dernier par principe, et de se référer aux dispositions du présent règlement au seul cas où les championnats prévus par ce règlement spécifique n'auraient pas lieu sur un saison.
A noter que dans le cadre du championnat U13, les équipes U12 de « Niveau 1 » à l'issue d'une saison n seront réparties dans le premier chapeau, lors de la constitution des poules de brassage, parcours Accession U14 R et U14 D1, dans la première phase du championnat de la saison n+1.

- U 11 : ouverts aux licenciés U 11, U 10 ainsi qu'aux licenciés U 9 à la condition d'y être autorisés médicalement dans la limite de trois licenciés inscrits sur la feuille de match.
- U 9 : ouverts aux licenciés U 9, U 8, ainsi qu'aux licenciés U7 dans la limite de trois licenciés inscrits sur la feuille de match.
- U 7 : ouverts aux licenciés U7, U6, ainsi qu'aux licenciés U8 dans la limite de deux licenciés inscrits sur la feuille de match si nécessaire.

Une équipe Féminines U14F peut participer à la compétition U12 et U13.

NATURE DES COMPETITIONS
- Les U12-U13 disputent les épreuves à 8 joueurs + 4 remplaçants maximum
- Les U10-U11 disputent les épreuves à 8 joueurs + 4 remplaçants maximum
- Les U6-U7-U8-U9 disputent les épreuves à 5 joueurs + 3 remplaçants maximum (sauf adaptation particulière en U6/U7 avec 3 ou 4 joueurs)

MIXITE
Les joueuses U6 F à U 15 F peuvent évoluer dans les compétitions masculines :
- de leur catégorie d'âge,
- de catégorie d'âge immédiatement inférieure à la leur mais uniquement dans les compétitions de Ligue et de District.

En outre, les joueuses U16F peuvent évoluer dans les compétitions masculines U15.

DUREE DES MATCHS
- U12-U13 : 2 x 30 mn - jamais de prolongation (avec pause coaching de 2 minutes par mi-temps)
- U10-U11 : 2 x ***30*** mn - jamais de prolongation (avec 3 équipes)
- Les U6-U7-U8-U9 : En plateau comprenant plusieurs équipes (donc plusieurs matchs), la durée d'un match est de 10mn.

Le plateau ne doit pas excéder 40 à 50mn (jeu d'éveil compris)

DIMENSIONS DES TERRAINS - BUTS ET BALLONS
U13 et U11 :
- Les rencontres se disputeront sur un ½ terrain à 11.

- Des buts de 6 x 2 m ancrés au sol selon les dispositions légales en vigueur.
- Ballon numéro 4.

U6-U7-U8-U9 :
- Terrains de jeu de 35 m à 40 m de long et de 20 m à 25 m de large.
- Des buts de 4 m x 1.50 m fixés au sol ou éventuellement des constri-foots.
- Ballon numéro 3 (à la rigueur numéro 4).

ARBITRAGE DU FOOT EDUCATIF PAR LES JEUNES

On sait que les rencontres du FOOT ANIMATION sont arbitrées par des adultes, par des parents pas toujours licenciés, à compter du 1er septembre 2005, une licence avec certificat médical d'aptitude à la pratique du football pour arbitrer sera exigée.

Sinon que :
- Les U6, U7, U8 et U9 soient arbitrés, si possible, par un joueur qualifié Catégorie U14 à U15,
- Les U10 et U11, si possible, par un joueur qualifié Catégorie U14 à U17,
- Les U12 et U13, si possible, par un joueur qualifié Catégorie U16 à U19 (possibilité d'assurer la fonction d'arbitres assistants avec des U13)

Etant entendu que ces jeunes arbitres soient licenciés avec certificat d'aptitude à la pratique du football, que le tirage au sort soit effectué, que les formations en présence soient toujours accompagnées par un adulte licencié.

Cette décision s'appliquera également aux arbitres assistants.

NOMBRE DE JOUEURS

- U13 à 8 = 8 joueurs + 4 remplaçants maximum
- U11 = 8 joueurs + 4 remplaçants maximum
- U6 à U9 = 5 joueurs + 3 remplaçants maximum

Seront déclarés forfait les équipes qui ne présenteraient que :
- 5 joueurs en U12-U13
- 5 joueurs en U10-U11
- 2 joueurs en U6-U7

ACCOMPAGNATEUR

Toute équipe de jeunes doit être obligatoirement accompagnée d'un responsable majeur licencié.

HORAIRES DES MATCHS

- U6 à U9 : samedi matin à partir de 10h30,
- U10-U11 : samedi après-midi à 14 h 00,
- U12-U13 : samedi après-midi à 14 h 15, Sauf s'il y a plusieurs rencontres sur le même terrain, le club recevant devra aviser le club visiteur du nouvel horaire.

Si un club a des problèmes particuliers liés au temps de trajet, il prévient la commission qui statuera.
Après accord des clubs, les rencontres peuvent se dérouler le samedi matin

NATURE DES COMPÉTITIONS

1 – U6 A U9 :

Dans cette catégorie, sans classement, compétition en 2 phases sous forme de plateaux et de niveaux (Foot à 5).

Critérium d'Automne et de Printemps.

Rassemblement de toutes les équipes, au mois de Septembre ou Octobre lors des rentrées du foot (Journées d'accueil etc…) ainsi qu'au mois de Mai ou Juin, à l'occasion de la JOURNEE NATIONALE des DEBUTANTS avec l'obligation de présenter au moins 1 équipe par club.

Il est interdit d'organiser des tournois Débutants lors de la journée Nationale des Débutants

2 – U10-U11 A 8 :

Dans cette catégorie d'âge, la compétition se déroulera par Poule de X clubs sous forme de plateaux à 3 équipes sans classement.

3 – U12-U13 A 8 :

Dans cette Catégorie d'âge, la compétition se déroulera en 2 phases sous forme de brassage par niveau

OBSERVATIONS :

En fonction de la valeur de leurs nouvelles équipes, les clubs peuvent demander à jouer en catégories inférieures, avant la date limite d'engagement et avant la parution des calendriers.
Cet aménagement, PEDAGOGIQUE AMIABLE, sera accepté dans la mesure du possible, dans l'intérêt des enfants et de la compétition.

4 - COUPES :

1 – U13 A 8

- Toutes les équipes disputeront le Challenge Henri GUERIN sous forme de plateaux (système Coupe championnat).

2 – U11 A 8

- Toutes les équipes disputeront le Challenge Départemental sous forme de plateaux (système Championnat) avec un engagement de toutes les équipes d'office par la Commission.

QUELQUES RAPPELS

ARBITRAGE

Tirage au sort impératif sauf si auxiliaire sur présentation de sa carte à jour.
Si un tirage au sort n'a pas été effectué et que des réserves ont été déposées avant la rencontre, l'équipe qui aura abusé et profité de l'arbitrage, aura match perdu par pénalité.

PASSE AU GARDIEN

Uniquement en U10-U11 et U12-U13, si le gardien de but se saisit du ballon avec les mains sur une passe de son partenaire, la sanction est : Coup Franc Indirect à 13 mètres à l'endroit de la faute (ramener le ballon perpendiculairement sur la ligne des 13 mètres avec mur à 6 mètres.

DEGAGEMENT DU GARDIEN

Interdire le dégagement « volée » ou « ½ volée » par le gardien

REMISE EN JEU AUX 6 METRES

Le ballon doit être placé devant le but, à une distance de 9 mètres de la ligne de but, à droite ou à gauche du point de réparation.

HORS-JEU

- Instaurer le Hors-Jeu à la ligne médiane pour les U12-U13 ***et U10-U11***.

FEUILLES DE MATCH

L'envoi de la feuille de match incombe au club recevant qui doit la faire parvenir au District dans les 48 heures.
Si avant la réunion de la Commission, la feuille de match n'est pas parvenue, il sera appliqué une amende dont le montant est fixé en début de saison.

Les rencontres U12/U13 sont traitées sous feuille de match informatisée (FMI) dans les conditions définies à l'article 139 Bis des Règlements Généraux de la F.F.F.

Dans la circonstance exceptionnelle d'un dysfonctionnement constaté par les Officiels, une feuille de match papier originale doit être envoyée au DGV par le club recevant, dans le délai de 24 heures ouvrables après le match. Cette feuille de match papier doit-être imprimée via l'applicatif FOOTCLUBS.
Tout manquement aux dispositions de l'article 139 Bis des Règlements Généraux de la F.F.F. donnera le match perdu par pénalité au club recevant. Le club adverse conservera les points acquis sur le terrain.

Si le match ne s'est pas déroulé, un rapport expliquant les raisons, devra parvenir au District dans les mêmes délais de 48 heures.

REPORT DE MATCH

Pour le report d'un match, l'accord des 2 clubs est requis.
La rencontre ou le plateau remis devra impérativement se jouer le mercredi qui suit ou le mercredi précédent.

CALENDRIER – VACANCES SCOLAIRES

En principe, aucune rencontre de championnat ne sera programmée pour NOEL, JOUR DE L'AN, VACANCES DE FEVRIER – PÂQUES ET PENTECOTE ou en semaine sauf accord des 2 clubs.
En cas de besoin impératif, intempéries etc.., la Commission du Football d'Animation se réserve le droit de

faire jouer des matchs de compétitions officielles pendant ces périodes.
Tout changement devra se faire impérativement avec l'accord de la Commission du Football d'Animation.

ARTICLE 28 – CAS NON-PREVUS

Les cas non prévus aux présents règlements relèveront de l'appréciation de la Commission d'Organisation compétente.

Cette liste de rappels concernant le FOOTBALL D'ANIMATION n'est pas exhaustive.
Afin de consulter le règlement détaillé sur l'évolution du Football d'Animation votée lors de l'Assemblée Générale de la LFA du 09 Février 2013, il vous est demandé d'en prendre connaissance sur le site de la F.F.F., rubrique « La Fédération » puis « Règlements et Formulaires » puis « Statuts et Règlements »